

<p><b>Peines encourues</b> La loi du 4 aout 2014 prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Propos ou comportements répétés ayant pour effet une dégradation des conditions de vie : 1 an de prison + 15 000 € d’amende.</li> <li>-Victime de – de 15 ans ? : 2ans de prison + 30 000€ d’amende</li> <li>-Via les technologies de communication : 2 ans de prison + 30 000€ d’amende</li> <li>-de 15 ans ET via les technologies de communication : 3 ans et 45 000€ d’amende</li> </ul>	<p><b>Cyberharcèlement ?</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Les intimidations, insultes, moqueries ou menaces en ligne...</li> <li>-La propagation de rumeurs, de photos, de vidéos...</li> <li>-Le piratage de compte, l’usurpation d’identité digitale...</li> <li>-La création d’un sujet de discussion, d’un groupe ou d’une page sur un réseau social à l’encontre d’une personne : TOUT CA, C’EST DU CYBERHARCELEMENT</li> </ul>	<p><b>Tu es témoin : agis !</b> Poucave ? Balance ? Commence à en parler avec quelqu’un en qui tu as confiance.</p> <p>Des témoins qui se taisent c’est de la non-assistance à personne en danger...</p> <p>Qui souhaites tu protéger : le harceleur ou le harcelé ?</p>
<p><b>Le sexting</b> C’est envoyer électroniquement des photos, de vidéos suggestives ou explicitement sexuelles Avant toute chose, demande-toi si c’est indispensable ? Si l’autre est d’accord ? Si tu es sûr.e, envoie des photos sans signe distinctif : pas de visage, pas de décor facilement identifiable, qui pourraient permettre de te reconnaître et d’être victime de harcèlement par la suite.</p>	<p><b>Savoir se protéger sur Internet</b> Un « bon » mot de passe ne contient rien de personnel : par exemple les 3 premiers mots d’un livre et la page.</p> <p>Il est différent d’un site, d’un réseau social à l’autre.</p> <p>Pseudo sur internet : s’il n’y a pas d’engagement sur la véracité des informations, mets ce que tu veux !</p>	<p><b>Savoir se protéger sur Internet = savoir paramétrer</b> Ne pas laisser la géolocalisation par défaut par exemple lors de l’installation d’un jeu</p> <p>Lorsque vous postez une vidéo, enlevez la possibilité de laisser des commentaires (avant de poster, demandez- vous encore une fois si c’est une bonne idée)</p>
<p><b>Prise de conscience, responsabilisation</b> Si dans un groupe de discussion, tu vois une personne subir des moqueries ou que tu n’es pas d’accord avec ce qui se dit : quitte le groupe, ce sera ta manière de prendre la distance</p>	<p><b>Conséquences possibles du cyber harcèlement</b> Isolement de la victime Perte de confiance en soi, du sommeil, de l’appétit... Dépression Suicide Ai-je envie d’être responsable de ça ?</p>	<p><b>Comment réagir ? On en parle !</b> -Signaler le contenu pour qu’il soit retiré : <b>3018</b>, sur les réseaux sociaux, sur la plateforme Pharos -Faire des screens -Porter plainte</p>

**Photocopier une règle du jeu par joueur.**

**Choisir les cartes situations en fonction de l’âge des joueurs.**

**Coller les cartes informatives ci-dessus au dos de la photo qui suit. Couper les cartes informatives. Il faudra reconstituer la photo au cours du jeu.**



L’association GM a tutoré des étudiants de l’IUT Colmar



Ce jeu a été réalisé par Mattéo MARIE-PERRINE, Helin KAYA et Loïc STROH  
étudiants à l'IUT de Colmar

# Entraide



# Bye Bye Le harcèlement !